

CAS - 74 M
C.G. - P.L. 125
PROTECT. JEUNESSE

MÉMOIRE

Présenté aux membres de
La Commission des affaires sociales

En regard du
Projet de Loi 125
Visant la modification de la Loi sur la protection de la jeunesse

Par
Sylvie Fournelle

21 février 2006

Mesdames et messieurs, par quel bout prendre ce propos ?

Il y a tant à dire... et jusqu'à ce jour, il appert que les groupes d'intérêt ont bien présentés leurs points de vue. Selon ce que nous avons pu lire dans les journaux, ils ont, tous et chacun, fait passer leur message...

Mais QUI a porté le flambeau pour et au nom des enfants ? Il y a bien eu la Juge Ruffo, Paul Arcand et quelques autres mais, vous en conviendrez avec moi, ils sont peu nombreux. Et les premiers concernés, EUX, attendent qu'on règle leur sort...

Ils ont des noms pourtant, ces enfants. Ils s'appellent Olivier, Jeanne, Marilou ou Alex mais EUX, ils ne sont pas « organisés ».

Eux, ils « font leur temps » comme ils disent eux-mêmes et ce, jusqu'à leur majorité, soit en famille d'accueil ou en Centre. C'est la « p'tite vie » ça, mesdames et messieurs... celle qu'on ne voudrait, pour rien au monde, faire vivre aux nôtres...

Et pourquoi donc ???

La réponse est simple pourtant, parce que ce n'est pas une vie !!!...

A qui la faute maintenant ?

A la SOCIÉTÉ, en lettres majuscules S.V.P.

La SOCIÉTÉ est responsable de tous les maux par les temps qui courent. La SOCIÉTÉ, ce « concept » impersonnel, si pratique a évoqué puisqu'il ne concerne personne, ni de près ni de loin, permet à ses composantes que NOUS sommes de se complaire dans l'illusion du devoir accompli parce qu'on a fait pour le mieux...

Mais n'est-il pas temps de dire « ASSEZ, c'est ASSEZ » ?

Tout le monde parle de « choix de SOCIÉTÉ »... Alors, parlons-en et pour une fois, assumons donc (NOUS, ses composantes) les responsabilités qui découlent de cesdits choix et, pour l'amour, assumons-les jusqu'au bout...

Comme adulte, NOUS avons des droits mais, nous avons aussi des obligations et des responsabilités. Il me semble qu'en cour de route, nous avons perdu l'essentiel qui fait qu'une SOCIÉTÉ, en tout et en partie, peut être fière de ce qu'elle est, de ce qu'elle fait et de ce qu'elle lèguera en héritage à ses successeurs.

Les membres de cette commission ont eu le privilège de recevoir d'imminents spécialistes en la personne des docteurs Gloria Jéliu, Yvon Gauthier et Gilles Fortin. J'ai retenu une seule chose des propos qui ont été rapportés par la presse et, à mon avis, il s'agit de la pierre angulaire sur laquelle on se doit, en tant que SOCIÉTÉ, de bâtir la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse, et je cite le docteur Fortin :

« Mais est-ce qu'on a le droit de *scraper* la vie d'un enfant pour préserver sa mère ? »

La réponse est NON !

NOUS avons le devoir, en tant que SOCIÉTÉ, de traduire ce NON en articles de loi qui vont PROTÉGER les enfants d'aujourd'hui et de demain.

Aujourd'hui, VOUS avez le mandat de penser aux enfants d'abord !

Vous vous devez de faire tout en votre pouvoir pour permettre à des poupons de connaître la sécurité dans les bras d'une personne aimante. Faites en sorte que les enfants, ces petits êtres démunis, puissent sortir du cercle vicieux dans lequel ils ont été enfermés et dont ils ne peuvent sortir sans NOUS et ce, le plus tôt possible dans LEUR vie.

Pensons à EUX d'abord et avant tout !

Yves Boivert écrivait dans La Presse du 31 octobre 2005 :

« ...notre système est encore très imprégné de la vieille loi du sang. Pourtant, les études en psychologie, depuis une vingtaine d'années, ont fait évoluer les connaissances sur la notion d'attachement. Un bébé placé à 2 semaines dans une famille d'accueil, rendu à 2 ans, a pour parents ceux qui se sont occupés de lui. Pas ceux qui l'ont fabriqué. ... »

Et cela m'amène à vous poser une question fondamentale, qui se doit de faire partie aussi de l'ensemble des éléments à prendre en considération dans cette fameuse réforme : Quel est la définition d'une mère ? d'un parent ?

Voici ma réponse : Humblement, je crois sincèrement que c'est celle ou celui qui prend soin de l'enfant, physiquement et psychologiquement; qui s'assure que cette petite personne deviendra grande dans son cœur et dans sa tête; qui permettra à l'enfant de se sentir aimé et apprécié afin qu'il puisse un jour, à son tour, accompagner sereinement le développement d'un autre petit être comme lui le fut, un jour !

Etre mère ou parent n'est pas un titre de noblesse (et même dans ce cas, cela vient avec une multitude de devoirs, d'obligations et de responsabilités);

être mère ou parent implique qu'une vie (jusqu'à sa majorité en a décidé la SOCIÉTÉ) dépend de NOUS; être mère ou parent, c'est bien plus que de mettre au monde un enfant, c'est un CONTRAT, une promesse que l'on va veiller à l'épanouissement dudit petit être.

Entre 0 et 2 ans, l'enfant aura vu; entendu; senti; touché; appris à marcher; manger; parler; et surtout, poser des balises qui lui serviront de repères toute sa vie durant. Il se développe vite, très vite, trop vite souvent... Il est donc irréaliste de croire qu'on peut le mettre « sur pause » comme son vidéo, et continuer le film à son gré, lorsque cela nous tente !!!

Voilà la cible à atteindre : Que la SOCIÉTÉ fasse tout en son pouvoir (lois et règlements inclus) pour que SES enfants puissent faire partie d'un monde où ils pourront grandir en sécurité et bien enracinés dans un environnement sain et aimant et ce, le plus tôt possible. Sinon, ON « scrappe » leur vie... quoi dire de plus !!!

Vous tentez de trouver une formule acceptable de délais afin que le parent biologique reprenne sa vie en main... Pendant ce temps, il y a des petites Nadine et des petits François qui passent par toute une gamme d'émotions dont l'ampleur dépasse grandement leur entendement et qui, pour se protéger se mettent eux-mêmes au « congélateur » en arrêtant d'aimer et de faire confiance et ce, jusqu'à compromettre leur propre développement.

Ce fut le cas de Marguerite, née d'une mère poly-toxicomane dont les services sociaux ont pris charge dès sa naissance. Marguerite est la 3^e enfant de la même mère à se retrouver dans le « circuit »... Marguerite a fait 5 familles d'accueil dans les 11 premiers mois de sa vie. Marguerite « en manque » ne dormait pas...et épuisait les « ressources »... Il a fallu la sevrer et ce ne fut pas facile. Un jugement a permis de stabiliser Marguerite dans une famille adoptante (banque mixte). Marguerite a pris 3 mois pour accepter de s'asseoir, sans faire une crise, dans son siège d'auto... Elle angoissait aussitôt dans l'habitacle. Puis, Marguerite s'est calmée le jour, en apprivoisant sa routine et les visages familiers. Mais, les nuits étaient difficiles et la fréquence des réveils aussi... Marguerite devait également rencontrer une personne pendant 1 heure, aux 2 semaines, qu'elle ne connaissait pas. Au retour de ses visites supervisées, Marguerite frappait les bras qu'on lui tendait pour la ramener dans son univers. Marguerite boudait aussi, refusant qu'on la touche pendant des heures puis, le temps faisait son œuvre et le sourire de Marguerite revenait. Lorsqu'elle a su parler, Marguerite ne comprenait pas que la personne qu'elle rencontrait à raison d'une fois par mois, insistait pour qu'elle l'appelle « maman ». Marguerite fait encore des cauchemars et elle a 6 ans. Curieusement, ses contacts avec sa mère biologique ont été interrompus et ses crises de colère se sont estompées. Ca fait 9 mois maintenant, que Marguerite semble vivre en paix...

Le cas de Marguerite n'est pas unique. La réforme ne changera rien pour elle. Heureusement, la douzaine de travailleurs sociaux qui se sont relayés dans son dossier ont gardé le cap. Ils ont protégé Marguerite, envers et contre tous. Ils ont fait un travail admirable, en se tenant debout devant une mère biologique intelligente, voire même manipulatrice, qui connaît très bien SES droits et qui continue à les exercer dans les limites de la tolérance de la présente loi.

Parce que OUI, il vous faut savoir qu'il y a de l'abus... A mon avis, on peut réclamer des droits, si et seulement si, on assume pleinement ses responsabilités et ses obligations. En d'autres termes, lorsque la SOCIÉTÉ a jugé qu'une personne peut mettre en péril ou nuire au développement et à la sécurité d'un enfant par son comportement, ses habitudes, ses attitudes, ou autres, il n'y a plus lieu d'autoriser ladite personne à exercer ses droits (ses droits parentaux dans ce cas-ci). Ce n'est pas une question de charité chrétienne, c'est une question de gros bon sens !

Il vous faut voir les yeux « éteints » des enfants qui se trimbalent avec leur sac à dos dans le hall d'entrée d'un Centre Jeunesse pour être choqué de ce qu'on leur fait endurer au nom de la sacro-sainte préservation de la cellule familiale...

C'est révoltant !

Comme m'a dit un jour Marguerite :

« Bon, elle (en parlant de sa mère biologique) n'arrête pas de me dire qu'elle m'a porté dans son ventre, pis après !!!... »

Ce qui nous amène sur un terrain glissant, l'adoption ! Quel vilain mot... et combien de peurs le simple fait de le prononcer engendrent... Il nous vient tout de suite à l'esprit l'image de Claire Lamarche et du succès remporté par ses émissions « retrouvailles ». Mais rappelons-nous que nous ne sommes plus en 1950. L'adoption d'aujourd'hui est un acte d'amour, rien à voir avec le péché et les secrets d'autrefois. Aujourd'hui, favoriser l'adoption c'est plus que de mettre au monde un enfant, c'est de lui donner la vie, SA vie !

Alors, quel éclairage nouveau puis-je apporter au présent débat sur le bien-fondé de réformer la Loi sur la protection de la Jeunesse ? Le gros bon sens, tout simplement ! Si de tout ce que vous venez de lire vous ne retenez que l'urgence de revenir aux valeurs de base de notre SOCIÉTÉ qui passe par la protection des « sans-défense » et ce, coûte que coûte, j'aurai atteint mon but!

Au nom des enfants, MERCI !

Sylvie Fournelle